

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2018 d'Alpiq Holding SA

Mercredi 16 mai 2018, 10h00 (ouverture des portes à 09h30), Hôtel Royal Savoy, Avenue d'Ouchy 40, 1006 Lausanne

Ordre du jour

- Comptes consolidés 2017 du Groupe Alpiq**
Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes consolidés 2017.
- Rapport annuel et comptes annuels 2017 d'Alpiq Holding SA**
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2017.
- Rapport de rémunération 2017 d'Alpiq Holding SA (vote consultatif)**
Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de rémunération 2017 par vote consultatif.
- Décharge des membres du Conseil d'administration**
Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leurs activités durant l'exercice 2017.
- Emploi du bénéfice résultant du bilan d'Alpiq Holding SA**
Compte tenu de la situation financière toujours tendue, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende. Le Conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan composé:

	CHF
du résultat annuel 2017 selon le compte de résultat de	344 067 443
du bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 070 522 091
Total	1 414 589 534

soit utilisé comme suit:

	CHF
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0
Solde du bénéfice à reporter à nouveau	1 414 589 534

6. Elections

6.1. Elections et réélections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement les personnes suivantes au Conseil d'administration:

- 6.1.1. Jens Alder** Le Conseil d'administration propose de réélire Jens Alder pour un mandat d'un an.
- 6.1.2. Conrad Ammann** Le Conseil d'administration propose de réélire Conrad Ammann pour un mandat d'un an.
- 6.1.3. Tobias Andrist** Le Conseil d'administration propose d'élire Tobias Andrist pour un mandat d'un an.
- 6.1.4. François Driesen** Le Conseil d'administration propose de réélire François Driesen pour un mandat d'un an.
- 6.1.5. Birgit Fratzke-Weiss** Le Conseil d'administration propose d'élire Birgit Fratzke-Weiss pour un mandat d'un an.
- 6.1.6. Patrice Gérardin** Le Conseil d'administration propose d'élire Patrice Gérardin pour un mandat d'un an.
- 6.1.7. Alexander Kummer-Grämiger** Le Conseil d'administration propose de réélire Alexander Kummer-Grämiger pour un mandat d'un an.
- 6.1.8. Claude Lässer** Le Conseil d'administration propose de réélire Claude Lässer pour un mandat d'un an.
- 6.1.9. René Longet** Le Conseil d'administration propose de réélire René Longet pour un mandat d'un an.
- 6.1.10. Wolfgang Martz** Le Conseil d'administration propose de réélire Wolfgang Martz pour un mandat d'un an.
- 6.1.11. John Morris** Le Conseil d'administration propose de réélire John Morris pour un mandat d'un an.
- 6.1.12. Jean-Yves Pidoux** Le Conseil d'administration propose de réélire Jean-Yves Pidoux pour un mandat d'un an.
- 6.1.13. Heinz Saner** Le Conseil d'administration propose de réélire Heinz Saner pour un mandat d'un an.

6.2. Réélection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Jens Alder pour un mandat d'un an en tant que Président du Conseil d'administration.

6.3. Elections et réélection au Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire, respectivement d'élire individuellement les personnes suivantes au Comité de rémunération:

- 6.3.1. Birgit Fratzke-Weiss** Le Conseil d'administration propose d'élire Birgit Fratzke-Weiss au Comité de rémunération pour un mandat d'un an.
- 6.3.2. Wolfgang Martz** Le Conseil d'administration propose de réélire Wolfgang Martz au Comité de rémunération pour un mandat d'un an.
- 6.3.3. Heinz Saner** Le Conseil d'administration propose d'élire Heinz Saner au Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

6.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA comme organe de révision pour un mandat d'un an.

6.5. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Dominik Strub, avocat et notaire, Ringstrasse 1, 4600 Olten, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'un an.

7. Rémunération maximale 2019 de la Direction générale

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de CHF 8,4 millions pour la rémunération maximale de la Direction générale pour l'exercice 2019. Ce montant couvre les rémunérations fixe et variable ainsi que toutes les prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par l'employeur aux assurances sociales obligatoires (AVS/AI, APG, AC), à la prévoyance professionnelle (LPP), à l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) et à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie.

8. Rémunération maximale 2019 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de CHF 3,5 millions pour la rémunération maximale du Conseil d'administration pour l'exercice 2019. Ce montant couvre également l'ensemble des prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par la société aux assurances sociales.

9. Modification des statuts d'Alpiq Holding SA

Selon l'article 24 al. 1 des statuts, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq, respectivement deux, mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse.

Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA propose à l'Assemblée générale de modifier l'article 24 al. 1 des statuts d'Alpiq Holding SA. Ainsi, les membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA peuvent désormais exercer jusqu'à trois mandats dans les sociétés cotées en bourse, au lieu de deux au maximum jusqu'à présent.

Le Conseil d'administration propose donc de modifier l'article 24 al. 1 des statuts comme il suit (les modifications sont soulignées):

Ancienne version

¹ Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 5, respectivement 2, mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 10, respectivement 5, mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse.

Nouvelle version

¹ Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 5, respectivement 3, mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 10, respectivement 5, mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse.

Pour le surplus, l'article 24 des statuts reste inchangé.

Documents

Le rapport de gestion est mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société (Chemin de Mornex 10, 1003 Lausanne) dès le 18 avril 2018. Chaque actionnaire peut demander à ce qu'un exemplaire lui soit envoyé. Le rapport de gestion peut également être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.alpiq.com/rapports>.

Cartes d'accès et bulletin de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions jusqu'au 11 mai 2018 inclus reçoivent avec la convocation un bulletin de réponse. La carte d'accès et le bulletin de vote peuvent être commandés au moyen du bulletin de réponse. Il est également possible de commander la carte d'entrée en ligne via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Les personnes ayant aliéné leurs actions nominatives prennent connaissance que leur carte d'accès ne sera plus valable. En cas de vente partielle, la carte d'accès doit être présentée au guichet d'information le jour de l'Assemblée générale afin que la correction puisse être effectuée. Pendant la période allant du 12 mai au 16 mai 2018, il ne sera procédé à aucune inscription d'actions nominatives donnant droit à l'exercice d'un droit de vote lors de l'Assemblée générale au registre des actions. La carte d'accès et le bulletin de vote doivent être présentés à l'entrée de l'Assemblée générale.

Procuration

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale comme suit:

- par un tiers: prière de remplir et renvoyer le bulletin réponse en conséquence. Toute instruction éventuelle doit être transmise directement à la personne tierce.
- par le représentant indépendant, Maître Christophe Wilhelm, avocat, Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne. Prière de remplir et renvoyer le bulletin réponse en conséquence ou de donner procuration en ligne au représentant indépendant via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Sans instructions particulières, le représentant indépendant s'abstiendra. Ceci vaut également pour les cas où l'Assemblée générale doit se prononcer sur des propositions qui ne sont pas incluses dans l'invitation.

Si de nouvelles actions nominatives sont inscrites à votre nom au registre des actions d'ici au 11 mai 2018 inclus, les instructions s'appliquent également à celles-ci.

Demande de parole

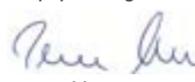
Les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de s'annoncer au bureau des orateurs, situé près du podium, avant le début de l'Assemblée générale.

Traduction simultanée

L'Assemblée générale se tiendra en français. Une traduction simultanée en allemand est assurée. Des écouteurs seront fournis dans la salle.

Lausanne, le 18 avril 2018

Alpiq Holding SA



Jens Alder
Président



Jean-Yves Pidoux
Vice-président